

ARS PACA

R93-2018-04-26-002

Arrêté portant approbation des modifications de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé "Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé en PACA" ("GRADEs PACA")

Arrêté portant approbation des modifications de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé ("GRADEs PACA")

Ref : DG-0418-3021-D
DSI n°2018-003

**Arrêté portant approbation des modifications de la convention constitutive du
groupement d'intérêt public dénommé « Groupement Régional d'Appui au
Développement de la e-Santé en Provence-Alpes-Côte d'Azur »
(« GRADeS PACA »)**

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, et
particulièrement le chapitre 2 relatif au statut des groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 Janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des
groupements d'intérêt public et sa circulaire d'application en date du 17 septembre 2013 ;

Vu le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Claude d'HARCOURT, en qualité de
directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 1^{er} janvier
2017 ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012
relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu l'Instruction N°SG/DSSIS/2016/147 du 11 mai 2016 relative au cadre commun des projets d'e-
santé ;

Vu l'Instruction N°SG/DSSIS/2017/8 du 10 janvier 2017 relative à l'organisation à déployer pour la mise
en œuvre de la stratégie d'e-santé en région ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-30 du 12 février 2008 portant approbation de la convention constitutive
du groupement d'intérêt public (GIP) dénommé « Observatoire régional des urgences PACA » (ORU -
PACA) ;

Vu l'arrêté n° 2012DG/11/102 du 9 novembre 2012 portant renouvellement et modification de la
convention constitutive du groupement d'intérêt public « Observatoire régional des urgences PACA » ;

Vu l'arrêté n° 2014-132001 du 12 mai 2014 portant approbation de la convention constitutive modifiée
du groupement d'intérêt public dénommé « Observatoire régional des urgences de la région PACA » ;

----- Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur - Siège : 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
----- Tél : 04.13.55.80.10 / Fax : 04.13.55.80.40
----- <http://www.ars.paca.sante.fr>

Page 1/2



Vu l'arrêté du 24 septembre 2015 portant approbation des modifications de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Observatoire régional des urgences de la région PACA » ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2016 portant approbation des modifications de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « e-Santé Observatoire régional des urgences de la région PACA » ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2018 portant approbation de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public dénommé « Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé en Provence-Alpes-Côte d'Azur (GRADeS PACA) » ;

Vu les résolutions de l'assemblée générale du groupement en date du 3 mars 2017, de mai 2017 et du 6 avril 2018 ;

Vu la demande d'approbation des modifications de cette convention constitutive présentée le 25 avril 2018 ;

Vu l'avis favorable du directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 26 avril 2018 ;

Considérant que les demandes de modification présentées sont conformes aux dispositions légales et réglementaires précitées.

ARRETE

Article 1^{er} :

L'avenant du 24 avril 2018 portant modification de la convention constitutive du « Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé en Provence-Alpes-Côte d'Azur » figurant en annexe du présent arrêté est approuvé.

Article 2 :

Le présent arrêté et la convention constitutive du groupement peuvent être consultés par toute personne intéressée au siège du groupement et à l'Agence régionale de santé.

Ils sont également mis à la disposition du public sous forme électronique sur le site internet du groupement.

Article 3 :

Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 :

Madame la directrice des systèmes d'information de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Marseille, le

26 AVR. 2018


Claude d'HARCOURT

**Avenant à la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé
« Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé en Provence-
Alpes-Côte d'Azur » (« GRADeS PACA »)**

Vu la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public « Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé en Provence-Alpes-Côte-d'Azur » (GRADeS PACA), anciennement dénommé « E-Santé ORU-PACA », approuvée par l'arrêté du 26 mars 2018 ;

Vu la résolution de l'Assemblée générale du GIP E-Santé ORU-PACA en date du 3 mars 2017 relative à l'adhésion au GIP E-Santé ORU-PACA du Centre Hospitalier Intercommunal de la Vésubie, de l'EHPAD FAM Sainte Croix, du CCAS de Menton et du CCAS d'Antibes ;

Vu la résolution de l'Assemblée générale du GIP E-Santé ORU-PACA en date du 3 mars 2017 relative au retrait du GIP E-Santé ORU PACA de l'Institut de la Maladie d'Alzheimer et de l'Institut Sainte-Catherine ;

Vu la résolution de l'Assemblée générale du GIP E-Santé ORU-PACA, consultée par écrit au mois de mai 2017, relative à l'adhésion au GIP E-Santé ORU-PACA du Centre Hospitalier Isle sur Sorgue, de l'URPS Infirmière PACA, de l'URPS Pharmaciens PACA et du SDIS 13 ;

Vu la résolution de l'Assemblée Générale du GIP E-Santé ORU-PACA en date du 3 mars 2017 relative à la mise à jour des dénominations et des adresses du siège de certains membres ;

Vu la résolution de l'Assemblée Générale du GIP GRADeS PACA en date du 6 avril 2018 relative à l'adhésion au GIP GRADeS PACA du CCAS d'Arles, de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) d'Eyragues, de l'Association Formation et Métier, du Foyer de l'Enfance des Alpes Maritimes, de l'association Généralistes et Toxicomanie 06, de l'Institut Régional Sourds Aveugles de Marseille (IRSAM), de l'association Jean Lachenaud, de l'association L'Œuvre du Calvaire, de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle CADUCEUS, de l'association Saint-Joseph Séniors, de l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Biologistes PACA, de l'URPS Chirugiens-Dentistes PACA et de l'URPS Médecins Libéraux PACA ;

Vu la résolution de l'Assemblée Générale du GIP GRADeS PACA en date du 6 avril 2018 relative au retrait du GIP GRADeS PACA du Pôle de Santé du Champsaur Valgaudemar ;

Article 1^{er} :

Les nouveaux membres du groupement sont :

DENOMINATION	FORME JURIDIQUE	SIRET	ADRESSE
CCAS d'Antibes	Etablissement public	26060022600070	2 Avenue de la Libération 06602 ANTIBES JUAN LES PINS
CCAS d'Arles	Etablissement public	26130038800202	11 Rue Parmentier 13200 ARLES
CCAS de Menton	Etablissement public	26060041600010	4 Promenade du Maréchal Leclerc 06500 MENTON
CH Isle sur Sorgue	Etablissement public	26840011600011	Place des Frères Brun CS 30008 84808 L'ISLE SUR SORGUE

CHI de la Vésudie	Etablissement public	26060331100010	Boulevard du Docteur René Roques 06450 ROQUEBILLIERE
EHPAD Eyragues	Etablissement public social et médico-social	26130025500013	300 Avenue du 8 Mai 1945 13630 EYRAGUES
EHPAD Fam Sainte Croix	Etablissement public social et médico-social	26060008500039	Quartier Le Sueil 06450 LANTOSQUE
Formation et Métier	Association	77555830700093	368 Boulevard Henri Barnier 13016 MARSEILLE
Foyer de l'Enfance des Alpes-Maritimes	Etablissement public	26060329500213	Avenue Emmanuel Pontremoli 06200 NICE
Généralistes et Toxicomanie 06	Association	40261962100038	14 Avenue Reibaud 06600 ANTIBES
Institut Régional Sourds Aveugles de Marseille (IRSAM)	Association	77555989100012	1 Rue Vauvenargues 13007 MARSEILLE
Jean LACHENAUD	Association	31121005800062	247 Avenue Jacques Cartier 83000 TOULON
L'Œuvre du Calvaire	Association	78284677800010	72 Rue Chape 13004 MARSEILLE
Maison de Santé Pluri- Professionnelle CADUCEUS	SISA	81954915500011	198 Avenue de Lisbonne 83500 LA SEYNE-SUR-MER
Saint-Joseph Séniors	Association	50109469200081	La Salette Montval 93 Chemin Joseph 13009 MARSEILLE
SDIS 13	Etablissement public	28130002000027	Avenue de Boisboudran 13326 MARSEILLE Cedex 15
URRS Biologistes PACA	Association	79406305700010	37-39 Boulevard Vincent Delpuech 13006 MARSEILLE
URPS Chirurgiens-Dentistes PACA	Association	53163922700028	37-39 Boulevard Vincent Delpuech 13006 MARSEILLE
URPS Infirmière PACA	Association	75123508600020	1 Montée de Saint-Menet 13011 MARSEILLE
URPS Médecins Libéraux PACA	Association	53369226500010	37-39 Boulevard Vincent Delpuech 13006 MARSEILLE
URPS Pharmaciens PACA	Association	53767012700027	37 Boulevard Vincent Delpuech 13006 MARSEILLE

La « Liste des membres du Groupement » annexée à la convention constitutive sera mise à jour en conséquence.

Article 2 :

Les membres suivants se retirent du groupement :

DENOMINATION	FORME JURIDIQUE	SIRET	ADRESSE
Institut de la maladie d'Alzheimer (IMA)	Association	38448574400013	CHU Timone Adultes 6 ^e étage Boulevard Jean Moulin 13385 MARSEILLE Cedex 5
Institut Sainte-Catherine	Association	41329777100029	250 Chemin de Baigne-Pieds 84000 AVIGNON
Pôle de Santé Champsaur Valgaudemar	Association	79838048100019	Mairie Place Waldems 05500 SAINT BONNET EN CHAMPSAUR

La « Liste des membres du Groupement » annexée à la convention constitutive sera mise à jour en conséquence.

Article 3 :

La convention constitutive du groupement prend en compte les modifications suivantes :

- La dénomination de l'association « Vivre et Vieillir chez soi » devient « Vivre sa vie chez soi » ;
- La dénomination du GCS e-Santé PACA devient « GCS Imagerie Médicale PACA » ;
- Le siège de l'association Marseille Diabète est transféré au 11 rue Montgrand 13006 MARSEILLE ;
- Le siège de l'association Réseau de Périnatalité PACA CORSE MONACO est transféré au 118 chemin de Mimet 13015 MARSEILLE ;
- La dénomination du Centre Hospitalier APT (CH Apt) devient « Hôpital d'APT » et son siège est transféré à l'Avenue Philippe de Girard BP 172 – 84405 APT Cedex ;
- Le siège du Centre Hospitalier ORANGE (CH Orange) est transféré à l'Avenue de Lavoisier CS 20184 – 84104 ORANGE Cedex ;
- Le siège du Centre Hospitalier Intercommunal FREJUS SAINT-RAPHAEL (CHI FREJUS SAINT-RAPHAEL) est transféré au 240 Avenue de Saint Lambert BP 110 – 83608 FREJUS Cedex.

La « Liste des membres du Groupement » annexée à la convention constitutive sera mise à jour en conséquence.

A Hyères, le 24 avril 2018

GIP E-SANTE ORU PACA
145 Chemin du Palyvestre
83400 HYERES
Tel : 04 98 08 00 80
Fax : 04 94 57 09 09
Siret : 130 004 864 00026

